

Etat des lieux et analyse des négociations des APE – 14 décembre 2007

A deux semaines de l'échéance fixée pour la fin des négociations des Accords de partenariat économique entre l'Union européenne et les pays ACP, les événements s'accélérent. Le sommet UE – Afrique, qui s'est tenu à Lisbonne du 8 au 9 décembre s'il n'a pas donné de résultats très concrets, a permis de souligner les problèmes et tensions majeures existant sur les questions de partenariat commercial entre les ces deux parties du monde. Au 14 décembre, 20 pays ont signé des accords intérimaires, dangereux pour leur développement et remettant en cause leur marge de manœuvre en matière de choix de développement. En effet 4 pays de la région de l'Afrique du Sud (SADC - Botswana, Mozambique, Swaziland et Lesotho) ont lancé la machine, en étant les premiers à signer un accord intérimaire avec la Commission européenne le 23 novembre dernier.

La Commission a dû se rendre à l'évidence : signer des accords complets au 31 décembre relevait de la gageure, tant par l'ampleur des sujets et des mesures à négocier, que par les difficultés rencontrées dans ces négociations, qui depuis le début suscitent de véritables craintes, en particulier des sociétés civiles des pays ACP. Ainsi, la Commission a revu ses ambitions à la baisse et proposé aux pays ACP de signer des accords intérimaires ne portant que sur le commerce des marchandises (secteurs agricoles et industriels), repoussant à 2008 les négociations sur les autres sujets (dont les services, l'investissement, les marchés publics...). Ceci permet à la Commission européenne de « sauver la face », et de respecter l'échéance du 31 décembre fixée par la fin de la dérogation accordée par l'OMC. La négociation des autres sujets restent depuis le début non requise par l'OMC, mais est imposée par l'Europe aux pays ACP, alors même que ces derniers ont manifesté à de nombreuses reprises, à l'OMC comme dans les négociations des APE, leur volonté de ne pas s'engager sur ces questions.

Le contenu de ces accords intérimaires est très préoccupant : ils prévoient notamment une libéralisation des échanges avec l'Europe de 80 à 97% en 10 ou 15 ans. Par ailleurs, si certaines régions ont signé (SADC et EAC – Kenya, Ouganda, Burundi, Tanzanie), un tournant a été pris lorsque la Commission a accepté la signature d'un pays seul (Papouasie Nouvelle Guinée le 25 novembre, puis Fiji), en totale contradiction avec le renforcement de l'intégration régionale, principe fondateur des APE, censé contribuer au développement de ces pays. Ainsi depuis fin novembre, la Côte d'Ivoire a signé un accord le 8 décembre, rompant l'unité régionale de l'Afrique de l'Ouest, la Namibie le 12, et le Ghana le 13. L'intégration régionale semble bien mise à mal.

Si ces pays ont signé, c'est parce que la Commission brandit depuis le départ la menace d'une augmentation des droits de douane sur les exportations de ces pays vers l'Europe au 1^{er} janvier 2008, et l'application du Système de préférences généralisé, bien plus défavorable aux pays ACP que les préférences de Cotonou. Or, comme l'ont dit les sociétés civiles de ces pays, mais aussi certains gouvernements, et Oxfam international, des solutions transitoires étaient possibles : continuation des préférences, application aux ACP du Système de préférences généralisé amélioré. Depuis le début la Commission européenne s'est refusée à envisager des alternatives.

Au 14 décembre, 20 pays ACP sur 76 engagés dans les négociations ont signé un APE provisoire et partiel. L'enjeu est de taille pour les ACP non PMA, les PMA se voyant appliquer, en cas de non signature, l'initiative Tout sauf les armes dont ils bénéficient déjà, et qui leur est favorable.

A ce jour que demande Oxfam international à la Commission européenne et aux Etats membres ?

- arrêter la pression mise sur les pays ACP pour signer des accords à tout prix avant le 31 décembre
- prendre impérativement des mesures pour que les pays ACP non-PMA ne se retrouvent pas dans une situation moins favorable que leur situation actuelle, s'ils ne signent pas un accord (engagement pris par l'Accord de Cotonou)
- s'engager à renégocier des éléments clés des accords provisoires signés, au vu de la hâte avec laquelle ils ont été conclus

Enfin la dimension régionale de ces accords doit être impérativement préservée ou réaffirmée et la Commission européenne doit montrer sa détermination à faire de ces accords des outils au service du développement. Son attitude dans les négociations, comme sa précipitation à faire signer des accords à la va-vite, sans temps d'étude suffisante par les pays, et pour certains beaucoup moins flexibles que prévus, doit être revue, si l'objectif affiché de développement constitue réellement le fondement de ces Accords de partenariat économique.

Caroline Dorémus-Mège
Responsable de plaidoyer « Justice économique »